

plement parce que ce sont là les non-élus qui mettent en oeuvre la politique du gouvernement, quel qu'il soit.

Le gouvernement a dit ceci aux fonctionnaires: «Vous n'avez aucun droit. Vous n'avez pas droit de parole.» Dans le cadre de la négociation collective, c'est le seul moyen de signaler son désaccord à l'employeur. Si ce droit est retiré, il faut alors s'attendre qu'on trouve un autre moyen de se faire entendre.

Je plains le gouvernement pour la prochaine année et demie, une fois que cette loi sera adoptée. Je dois également dire que, du côté de l'opposition, la vue de toutes ces enveloppes brunes qui apparaîtront périodiquement à nos portes sera excitante, car le gouvernement aura dorénavant perdu toute crédibilité. Je suis convaincu que les fonctionnaires, dans le plus pur respect de la loi du talion, commenceront à saper toutes les initiatives du Cabinet et du gouvernement.

Comme vous le savez, tous les moyens sont bons. Les conservateurs ont déclaré la guerre au mouvement syndical et à la fonction publique. Cette guerre aura de nombreux visages. Il faudrait prévenir les conservateurs que c'est exactement ce qu'ils viennent de faire en déposant ce genre de mesure contraire au respect de la loi.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de la loi ordonnant le retour au travail. Impossible de se leurrer: il s'agit d'une véritable suspension du droit à la négociation collective. Il n'est pas simplement question d'un plan du gouvernement conservateur pour geler les salaires pendant un certain temps. Si vous étudiez bien la loi, vous constaterez qu'elle autorise aussi la reclassification des postes. Le gouvernement prétend qu'il ne fait que respecter son mandat en vertu de Fonction publique 2000 et qu'il continuera de le faire. Il invoque le principe d'équité salariale que nous réclamons depuis tant d'années pour les femmes pour justifier des reclassifications. Je tremble de voir jusqu'où ce gouvernement est prêt à aller.

L'autre question réside dans la loi de retour au travail. On ne se penche pas sur le problème de sous-traitance. S'il est vrai, comme bien des gens nous le disent, que la sous-traitance représente maintenant 5 milliards de dollars, il est, semble-t-il, tout à fait injuste et répréhensible de penser qu'il faut permettre au gouvernement d'avoir recours à la sous-traitance comme bon lui semble, pardonnez-moi.

Quant au ministre qui est le seul au Cabinet à représenter la région d'Ottawa, je peux comprendre qu'il soit plutôt placé dans l'embarras étant donné les répercussions que cela pourrait avoir sur sa carrière. Il pourrait

peut-être s'inspirer du cas du ministre qui, en 1966, défendait une loi semblable, convaincu que les fonctionnaires avaient le droit de grève. Il s'agissait du député d'Ottawa ou de Carleton, sauf erreur, et avant que les électeurs ne mettent les conservateurs à la porte, il était responsable du Conseil du Trésor dans le gouvernement Diefenbaker. Je peux comprendre la nervosité de mon collègue d'en face.

Je voudrais dire ceci en terminant. Les relations de travail sont une question extrêmement délicate au Canada. Pour qu'un gouvernement réussisse, deux choses doivent se produire; tout d'abord, il doit comprendre ce que veulent les travailleurs et ces derniers doivent pour leur part comprendre les objectifs visés par le gouvernement. En outre, il est extrêmement important que les gens soient persuadés que le gouvernement prendra les bonnes décisions.

Selon moi, on détruit le partenariat entre le gouvernement, les syndicats et le patronat et on va assister alors à la suppression complète de la primauté du droit avec cette mesure législative. Selon moi, toute personne sensée n'aura d'autre choix que de se prononcer contre le projet de loi.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, je regrette que le nom de la circonscription soit compliqué, mais il a une signification locale.

Je suis reconnaissant d'avoir la possibilité de poser une question au député, mais d'abord de faire quelques observations. Au début, j'ai écouté ce matin l'amendement qui a été proposé et, bien que j'aie environ neuf ans d'expérience de la procédure parlementaire dans une autre sphère de compétence, ce qui me confère certaines connaissances, je n'en connais aucune autre qui puisse autoriser un amendement allant entièrement à l'encontre de l'intention de la motion originale. Je regarde de l'autre côté un ancien collègue de municipalité qui, je le sais, serait d'accord avec moi pour dire qu'il n'est absolument pas logique de pouvoir simplement voter contre une motion lorsqu'on la désapprouve, mais il semble que nous ayons une bonne raison de réinventer la roue. Alors, j'écoute ces propos avec amusement et espère qu'un jour ils nous mèneront quelque part.

Le député d'en face a mentionné plusieurs points qui donnent une tournure particulière à la question dont nous sommes saisis et avec lesquels il se trouve que je ne suis pas d'accord. Je conviens parfaitement qu'il s'agit d'une situation dont personne ne s'enorgueillit beaucoup. Les ministériels ne s'en réjouissent guère, sachant